PRÉFET
DE MAYOTTE
Liberté
Égalité
Fraternité

ACADÉMIE
DE MAYOTTE
Liberté
Égalité
Fraternité

APPEL À PROJETS EAC COMMUN DAC-RECTORAT
–
2ND DEGRÉ – 2025-2026

La sensibilisation du jeune public à la diversité des pratiques artistiques et des esthétiques est une priorité de la **Direction des affaires culturelles de Mayotte (DAC Mayotte)**, mise en œuvre en partenariat avec le **rectorat**. Tous deux soutiennent ainsi les projets à destination des jeunes, de la maternelle jusqu'à l'université, dans le cadre de la politique interministérielle en faveur de l'éducation artistique et culturelle.

La convention-cadre DAC-rectorat 2020-2025 définit les modalités du partenariat DAC-rectorat selon les axes prioritaires suivants :

- les pratiques artistiques et culturelles à travers la mise en place des enseignements optionnels dans tous les domaines du spectacle vivant, des arts plastiques et de l'architecture ;
- les résidences d'artistes en milieu scolaire ;
- l'accès au livre et à la lecture ;
- les ressources patrimoniales ;
- l'éducation aux médias.

Pour l'année scolaire 2024-2025, la DAC Mayotte et le rectorat soutiennent près de 250 projets sur l'ensemble du territoire, pour un montant d'environ 940 000€. **L'objectif de 100% des enfants touchés par l'Éducation Artistique et Culturelle est un défi pour la DAC et le rectorat.**

Calendrier pour le second volet :

- du 1er au 30 septembre 2025 : ouverture du second volet de l'appel à projets EAC 2025-2026 pour le 2nd degré ; **les professeurs déposent leurs demandes directement sur l'application ADAGE** ; les partenaires artistiques qui souhaitent déposer eux-mêmes une proposition sont invités à contacter la DRAAC du rectorat de Mayotte ;
- **30 septembre 2025 :** date limite de dépôt des demandes ;
- Première quinzaine d'octobr 2025 : examen des dossiers de PEAC par la commission annuelle DAC-rectorat.

CONTACTS ET PERSONNES RESSOURCES

Pour les organismes culturels : Direction des affaires culturelles de Mayotte

Conseiller pour l'éducation artistique et culturelle (EAC) :
Julien MONDON
Courriel : julien.mondon@culture.gouv.fr

Pour les établissements et les professeurs : rectorat de Mayotte

Délégué de Région Académique à l'éducation artistique et à l'Action Culturelle (DRAAC) :
Aurélien DUPOUEY-DELEZAY
Courriel : daac@ac-mayotte.fr